



Conseil de la Communauté Séance du 01 juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/06/2023

Reçu en préfecture le 10/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 037-200043065-20230601-2023_06_13-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 25 mai 2023

Date d'affichage :

Le 25 mai 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 23

Votants : 29

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le premier juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE, Madame Josette GUERLAIS, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Elisabeth JOURDAIN, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Maud TESSIER (suppléante de Monsieur Philippe DENIAU), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Madame Josette GUERLAIS, Madame Sylvie LADRANGE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Pierre MORIN à Monsieur Pascal DUPRE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Claude CICUTTI

Excusé(s) : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA,

Secrétaire de séance : Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON.

Délibération n°2023 - 06 - 13

Administration générale Fin du service commun Développement Durable

Monsieur Claude CICUTTI, Conseiller délégué de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L. 5211-4-1 et L. 5211-4-2,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 25 mai 2023,

Vu l'avis de la Commission finances ressources humaines du 25 mai 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2023

Par une délibération en date du 19 décembre 2019, la Communauté de communes du Val d'Amboise, la Ville d'Amboise et la commune de Nazelles-Négron ont acté la création d'un service commun développement durable à compter du 01 janvier 2020 notamment pour mettre en œuvre de manière conjointe les actions et les démarches liées au PCAET et aux Agendas 21 sur le territoire du Val d'Amboise. Cependant, sur la base du diagnostic présenté en conférence des maires le 17 mars 2023, les élus se sont prononcés favorablement à la fin du service commun développement durable à compter du 01 septembre 2023.

En effet, en synthèse, le diagnostic fait état de trois constats principaux :

- La non utilisation du 0.3 ETP dédié à Amboise
- L'abandon des objectifs définis lors de la création du service commun
- Le souhait de Nazelles-Négron d'arrêter le service commun

L'agent transféré par la commune au moment de la création du service commun est maintenu dans les effectifs de la Communauté de communes, sans contrepartie financière versée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** de la fin du service commun développement durable.

Le Président,

Thierry BOUTARD

